

Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique

Séance du 23 septembre 1885.

Présents : Le surintendant, président.

Mgr l'Archevêque de Québec.

Mgr l'Evêque de Trois-Rivières.

" " de Rimouski.

" " de Sherbrooke.

" " d'Ottawa.

" " de Saint-Hyacinthe.

" " de Montréal.

" " de Chicoutimi.

" " de Niclet.

Mgr le vicaire apostolique de Pontiac.

L'honorable Sir N. F. Belleau.

" P. J. O. Chauveau.

" Chs. B. de Boucherville.

" Juge L. A. Jetté.

M. L. S. Murphy.

Le Dr. Painchaud.

Le Surintendant attire l'attention du comité sur l'article 23, du chapitre 15, de l'acte 39 Victoria, relativement à la nomination des secrétaires du département de l'Instruction publique.

Il est résolu, sur division, " que les comités doivent recommander au lieutenant-gouverneur en conseil la nomination des secrétaires du Département de l'Instruction publique, en vertu du dit article."

La question suivante étant ensuite posée : " Le comité doit-il recommander en même temps au lieutenant-gouverneur en conseil une ou plusieurs personnes pour la charge de secrétaire du département de l'Instruction publique ? "

Il est résolu, sur division, " que le comité ne peut recommander qu'une seule personne. "

L'honorable juge Jetté secondé par Mgr l'évêque de Sherbrooke, propose :

" Que vu l'article 8 du chapitre 15, de l'acte 39 Victoria, déclarant qu'il y aura deux secrétaires du département de l'Instruction publique ;

" Que vu l'article 9 du chapitre 15, de l'acte 39 Victoria, déclarant que les secrétaires du département de l'Instruction publique doivent signer, pour les rendre authentiques, certains documents émanant du dit département ;

" Que vu les articles 8 et 30 du chapitre 6 de l'acte 41 Victoria, déclarant que les secrétaires du département de l'Instruction publique peuvent être appelés, dans différentes circonstances, à remplacer le surintendant ;

" Que vu qu'il n'y a actuellement qu'un seul

secrétaire du département de l'Instruction publique, lequel appartient à la nationalité anglaise et à la religion protestante ;

" Ce comité considère qu'il est important que les deux croyances religieuses soient représentées, chacune par un secrétaire, dans le département de l'Instruction publique et recommande, en conséquence, que M. Paul de Cazes soit nommé secrétaire du département de l'Instruction publique-charge laissée vacante par le décès de M. Oscar Dunn, le 15 avril dernier. "

L'honorable Sir N. F. Belleau, propose en amendement :

" Que le nom de M. Ernest Gagnon soit substitué à celui de M. Paul de Cazes dans la dite motion. "

Le vote étant pris, cet amendement est perdu sur division.

La motion principale étant de nouveau soumise, l'honorable Sir N. F. Belleau propose en amendement.

" Que le nom de M. Narcisse Eutrope Dionne soit substitué à celui de M. Paul de Cazes, dans la dite motion. "

Le vote étant pris, cet amendement est perdu sur division.

La motion principale étant de nouveau proposée est alors adoptée sur division.

Le jury chargé d'examiner les candidats à la charge d'inspecteur d'écoles présente le rapport qui suit :

Québec, 8 et 9 juillet 1885.

" Examen des aspirants à la charge d'inspecteur d'écoles.

" Cinquième assemblée.

" Présent : L'honorable P. J. O. Chauveau, président : M. l'abbé H. A. Verreau et F. X. Drouin, écuyer.

" Le procès verbal du dernier examen est lu et approuvé.

" Vu le décès de M. l'abbé Lagacé qui avait présidé le dernier examen, M. l'abbé Verreau est autorisé à signer le procès verbal.

" Trois candidats se présentent pour subir l'examen : Messieurs Joseph-Antoine Morin, Joseph McGown et Evariste Picard Destroismaisons ;

" Voici quel a été le résultat de l'examen ;

" M. Joseph-Antoine Morin a obtenu la note " *insuffisant*. "

" M. Joseph McGown a obtenu la note " *avec distinction* ". "

" M. Evariste Picard Destroismaisons a obtenu la note " *plus que suffisant* ". (Il ne lui a manqué que quelques points pour avoir la note " *avec distinction* ").